

# Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017

1 -Les comptes rendus des Conseils Municipaux des 13 décembre 2016 et 7 février 2017 sont adoptés à l'unanimité.

## 2- Budget communal (M14) : compte administratif 2016 et budget primitif 2017

### Compte administratif 2016

M. André Bataillard, 1<sup>er</sup> adjoint, a présenté le compte administratif 2016 du budget communal :

#### **Section de fonctionnement :**

Les dépenses se sont élevées à 708 768 € et les recettes à 1 018 506 €, soit un excédent de fonctionnement de 309 738 €. Après reprise de l'excédent antérieur, l'excédent de clôture au 31 décembre 2016 s'élève à 974 486 €.

#### **Section d'investissement :**

Les dépenses se sont élevées à 496 362 € et les recettes à 314 534 €, soit un déficit d'investissement de 181 828 €. Après report du déficit antérieur, le déficit de clôture au 31 décembre 2016 s'élève à 345 359 €.

Le Conseil a donné quitus au compte de gestion 2016 présenté par Mme le Receveur, ce dernier étant identique au compte administratif.

### **Affectation du résultat M14**

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 974 486 € en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. L'affectation du résultat se présente donc ainsi :

345 359 € : affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)

Le disponible est affecté comme suit :

629 127 € : affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

### Budget primitif 2017

Après présentation par Monsieur le Maire, les élus ont approuvé le budget primitif communal M14 de 2017 à l'unanimité.

**Section de fonctionnement** : celle-ci s'élève à 1 625 128 €.

Les recettes proviennent essentiellement de la reprise de l'excédent de 2016 pour 629 127 € et du produit des impôts et taxes pour 400 000 €.

S'agissant des dépenses, M. le Maire souligne que le versement au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) d'un montant de 20 000 €, sera désormais assuré par la Commune. Cette somme était jusqu'à ce jour prise en charge par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

**Section d'investissement** : elle s'élève à 1 294 571 €.

Les dépenses les plus significatives en 2017 porteront sur les aménagements sécurité prévus le long des RD 201 et RD 2.

Un virement de la section de fonctionnement est budgétisé pour 674 071 €.

### **Taux d'imposition 2017**

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux votés en 2016, soit :

taxe d'habitation : 7,08 %,

taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,78 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,71 %

### **3 – Budget Eau-Assainissement (M49) : compte administratif 2016 et budget primitif 2017**

#### **Compte administratif 2016**

Également présenté par M. André Bataillard, 1er adjoint, le compte administratif 2016 du budget Eau-Assainissement se présente ainsi :

##### **Section de fonctionnement :**

Le montant des recettes s'élève à 37 499 €, celui des dépenses à 28 500 €, soit un excédent de fonctionnement sur 2016 de 8 999 €. Après reprise du déficit de fonctionnement antérieur de 6 670 €, il reste un excédent de clôture de 2016 de 2 329 €.

##### **Section d'investissement :**

Le montant des recettes s'élève à 27 271 €, celui des dépenses à 31 153 €, soit un déficit d'investissement de 3 882 €. Après report du déficit de l'exercice 2015 de 36 894 €, le déficit de clôture de 2016 s'élève à 40 776 €.

#### **Affectation du résultat M49**

L'excédent de fonctionnement de 2 329 € doit être affecté à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. L'affectation du résultat se présente donc ainsi :

2 329 € : affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068)

Le Conseil a donné quitus compte de gestion 2016 présenté par Mme le Receveur, ce dernier étant identique au compte administratif.

#### **Budget primitif 2017**

Après présentation par Monsieur le Maire, les élus ont ensuite approuvé, à l'unanimité, le budget primitif communal M49 de 2017. Ce dernier se présente ainsi :

##### **Section de fonctionnement :**

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 163 225 €. Le montant budgétisé de la PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) se monte à 110 000 € (imputation budgétaire 70613). Monsieur le Maire précise que toutes les PAC seront mises en recouvrement en 2017, y compris les participations se rapportant aux habitations non encore raccordées au réseau d'assainissement.

##### **Section d'investissement :**

Il s'élève à 254 952 €. Le déficit antérieur est repris : 40 777 € (compte 001).

#### **4- Adhésion à l'ASADAC**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années à l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'Aide aux Collectivités). L'ASADAC accompagne les élus dans de nombreux domaines et ne cesse d'accroître sa présence aux côtés des collectivités territoriales.

Le coût de l'adhésion pour 2017 est de : 333,10 €.

Oùï les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion après en avoir délibéré à l'unanimité.

#### **5- Adhésion au CAUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère depuis plusieurs années au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Il souligne le soutien apporté par cet organisme à l'occasion du projet d'implantation de la résidence des personnes âgées non dépendantes. Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des missions du CAUE, décide de renouveler son adhésion. Il valide ainsi le versement de la cotisation de 80 €, inchangée par rapport à 2016.

## **6- Convention avec le SDES pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs réalisés sur la RD2 :**

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage, relative aux travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la RD2, a été approuvée en date du 7 février 2017 avec le SDES (Syndicat départemental d'électricité de la Savoie). Or ce dernier, suite à une modification des modalités de financement de tels travaux, a décidé de réaliser lui-même l'ensemble des travaux d'enfouissement sous sa propre maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la RD2 au SDES.

## **7- Convention avec le Département pour les travaux de sécurisation réalisés sur la RD2 :**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Département concernant les travaux et équipements de sécurisation réalisés sur la RD2. Cette convention fixe tout d'abord, les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité puis, les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien de ces ouvrages. Ces travaux sont, dans leur ensemble, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve la convention à passer avec le Département de la Savoie et autorise M. le Maire à signer cette convention.

## **8- Servitude de passage pour le raccordement d'un câble Enedis sur une parcelle communale :**

Monsieur le Maire expose qu'il existe une parcelle communale, située à la sortie du lotissement Le Longeray, pour laquelle la Commune doit donner son accord quant à une servitude de passage permettant le raccordement d'un câble Enedis. Il précise qu'il est nécessaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve cette servitude passage et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire.

## **8- Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comité local du Souvenir français a procédé à la nomination d'un représentant local, M. Jean Yves Sardella. Le Souvenir français est une association loi 1901 qui a pour vocation d'honorer la mémoire des morts pour la France qu'ils soient français ou étrangers.

Monsieur le Maire avise le Conseil qu'il est nécessaire de mener une réflexion sur l'adhésion, pour cet été, au dispositif emplois jeunes proposé par la Communauté de communes Cœur de Savoie. Après discussion, il s'avère qu'il est préférable que la Commune organise, pour la première fois cette année, en direct le recrutement de jeunes francigenerains. Cette solution favorisera l'emploi du maximum de jeunes avec plus de souplesse sur la durée de leurs contrats, ce qui présentera plus d'intérêt pour eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.